



Coronavirus

Et lundi, on fait quoi ?

L'annonce du Président de la République sur la fermeture des écoles à partir de lundi a soulevé un nombre de questions qui pour le moment semblent sans réponse claire et tranchée. A cette occasion, **le Président a encensé les services publics et l'Etat-providence** à l'opposé des décisions politiques mises en place depuis 2017 : loi de transformation de la Fonction Publique, projet de réforme des retraites, poursuite du gel du point d'indice des fonctionnaires, propositions de revalorisations liées à de nouvelles missions, recours aux contractuels, dotations en postes très insuffisantes, ... **Le SNUipp-FSU et la FSU sauront lui rappeler ses paroles lorsque la crise sanitaire sera derrière nous.**

La FSU a été reçue vendredi 13 mars par le ministre et son cabinet avec l'ensemble des organisations syndicales à propos de l'épidémie de Coronavirus.

Les injonctions locales contradictoires et excessives ont été rapportées au ministère qui n'a pas du tout anticipé la fermeture généralisée des écoles. Ainsi, dans la communication de la Rectrice aux personnels, celle-ci indique que les écoles sont... ouvertes !

La FSU a argumenté pour obtenir une consigne ministérielle claire qui indique une confiance aux équipes enseignantes en les laissant décider des modalités d'une « forme de continuité ». En effet, il s'agit de maintenir la continuité du service public d'éducation en fonction des réalités et possibilités locales et également en respectant les droits des personnels.

Disons-le clairement : **il ne s'agit pas d'une continuité pédagogique mais du maintien d'un lien avec l'école.** Les différents dispositifs proposés par le ministère posent de nombreuses questions. Pour la maternelle par exemple, où l'essentiel des apprentissages passe par la manipulation, le jeu, la motricité, les activités de toutes sortes avec du matériel que l'on ne peut pas dématérialiser ! L'utilisation prolongée des écrans par les élèves (enfin pour ceux qui en possèdent !) est également questionnée alors que beaucoup de collègues alertent sur ces dangers et leurs conséquences. Le DASEN a d'ailleurs précisé lors de la CAPD de vendredi qu'il était hors de question que des élèves passent 5h par jour devant un écran à la maison.

Quid des classes spécialisées ? Quid des écoles dans lesquelles l'accès des familles au numérique est réduit ? Ces questions, et bien d'autres, concernent en fait chacun et chacune d'entre nous !

Plus largement, la crise sanitaire est l'occasion pour « l'école de la confiance » de réellement faire confiance aux professionnels que nous sommes !

Lire l'article « La classe à la maison questionnée » [ICI](#) !

Le ministère n'a pas apporté de réponse orale structurée à cette demande et ne s'est engagé qu'à produire un message aux personnels au plus vite.

Voici quelques réponses aux questions que nous nous posons tous :

- la **fermeture des écoles** n'est pas une fermeture physique mais une suspension de l'accueil des élèves dans les écoles. Le ministère « espère » qu'elle ne dépassera pas les **vacances de printemps**.

-L'exception à cette règle de non-accueil des élèves est le **service minimum pour les enfants des personnels soignants des hôpitaux**. Ce dernier est censé s'organiser de la façon suivante : accueil lundi dans l'école habituelle de scolarisation (sur justificatif type fiche de paye ou carte professionnelle) et ensuite l'organisation s'affine dans la semaine pour faire des classes cohérentes de 8-10 élèves, de préférence de même niveau scolaire, dans des écoles au plus proche des hôpitaux. C'est quelque peu improvisé et contradictoire avec les consignes destinées aux enseignant-es.

Localement : C'est encore le flou à ce sujet, et les collègues qui se rendront dans leurs écoles lundi ne savent toujours pas comment gérer ce type de situation. De plus, on parle de la journée de lundi et éventuellement mardi. Mais quid des jours suivants, puisqu'il n'y a pas que les personnels soignants hospitaliers, sont concernés aussi les EHPAD, les pharmacies, les laboratoires d'analyses, les cliniques, la médecine de ville, etc... **Longue liste à retrouver sur [ce document officiel](#)**. Les élèves en question sont censés venir avec leur pique-nique. Qui se chargera de les garder sur la pause méridienne ? Le personnel municipal ? Rien n'est précisé ! Les enseignants vont devoir, comme d'habitude, s'adapter !

Dans tous les cas, contacter son IEN avant d'accepter des élèves si l'on a un doute !

-**journée de lundi : le ministère affirme que la solution du télétravail (à domicile) doit être la norme autant que possible**. Les horaires de travail ne peuvent pas être identiques car le distanciel n'est pas le présentiel.

Localement : Nous ne sommes pas autorisés à disparaître de la circulation, ce ne sont pas des vacances. L'injonction qui nous est faite est d'assurer la "continuité pédagogique". C'est la vitrine promise par notre ministre dans les médias que nous devons assumer dans le flou, la difficulté technique et nos doutes sur le réel intérêt pour les élèves en élémentaire et particulièrement en maternelle.

Mais a priori nous n'avons pas non plus une obligation de présence en permanence à l'école... La Rectrice a signalé vendredi soir sur les boîtes académique que "chaque personnel est appelé à rejoindre son école lundi afin de contribuer à la mise en place de cette continuité pédagogique". Mais chaque école devrait pouvoir s'organiser "librement" pour assurer le lien avec les familles, sans obligation de rester à l'école tout le temps.

Lors de la CAPD de vendredi, le DASEN a parlé de la possibilité d'assurer un roulement dans les écoles.

-pour les **enseignants eux-mêmes parents d'un enfant de moins de 16 ans**, il faut privilégier le télétravail lorsqu'il est possible sinon ils bénéficieront d'une ASA.

Localement : il faut en faire la demande sur Accolad, « Convenances personnelles », motif « Covid-19 ».

Il faut ajouter à cette demande une attestation sur l'honneur signifiant que l'on est le seul à pouvoir garder son enfant.

- pour les **personnels AESH et CUI**, Les personnels ne pouvant télé-travailler, les AESH par exemple, seront eux en ASA à leur domicile.

Localement : Les consignes de certaines circonscriptions demandaient que ces personnels se rendent à l'école. Mais dans la logique, on voit mal pourquoi ils/elles devraient venir à l'école puisque leur fonction est d'assurer l'accompagnement d'élèves qui ne seront pas présents !

-pour les **personnels présentant des facteurs de risques**, la liste précise des pathologies concernées va paraître rapidement. A titre conservatoire ils restent systématiquement en télétravail et bénéficieront d'une ASA au plus vite. Ils ne doivent pas être mobilisés pour la scolarisation des enfants de personnels hospitaliers.

Nous restons bien entendu mobilisés dans cette période afin de répondre au mieux à vos questions et de vous informer. Vos remontées des consignes parfois contradictoires ou controversées dans les différentes circonscriptions nous sont utiles pour avoir une vue d'ensemble, et pouvoir intervenir afin de faire corriger d'éventuels dysfonctionnements voire faire stopper des demandes locales abusives. Les enseignants sont des citoyens subissant la crise sanitaire, parfois eux-mêmes parents d'élèves, auxquels doit s'appliquer aussi la bienveillance de l'état et de l'administration, l'application du conseil présidentiel de réduire au strict minimum les déplacements, d'éviter les lieux concentrant les risques contagieux, de favoriser le télétravail...